

Communiqué de presse

18 mai 2022

Plusieurs expertises concluent à la nécessité d'abattre le cèdre du parc des Bastions

Le spécimen a été atteint dans son système racinaire consécutivement à la chute du pin situé à proximité. Par ailleurs, l'analyse du sol a dévoilé une terre de mauvaise qualité, rendant précaire l'installation d'une structure de maintien de l'arbre.

Suite à la chute d'un pin âgé de 180 ans dans le parc des Bastions le 5 mai, quatre expertises ont été menées pour vérifier l'état et la stabilité du cèdre voisin, fortement impacté par l'incident. L'objectif était de déterminer si ce spécimen d'environ 200 ans pouvait être conservé, éventuellement à l'aide d'haubans, soit de câbles permettant son maintien. Un premier test de traction a été réalisé, suivi d'une contre-expertise, pour vérifier la stabilité de l'arbre.

C'est l'analyse conduite ce mercredi et portant sur le système racinaire qui a été déterminante. Elle a en effet permis d'établir que le système racinaire du cèdre se trouvait entremêlé à celui du pin. Lors de sa chute, plusieurs racines maitresses du cèdre - d'un diamètre d'une vingtaine de centimètres - ont ainsi cassé, impliquant la nécessité de l'abattre. Par ailleurs, l'analyse du sol a dévoilé une terre de mauvaise qualité, constituée de remblais extrêmement secs en couches multiples, rendant précaire l'installation de structures de maintien de l'arbre. Les travaux d'abattage se poursuivront jusqu'à la fin de la semaine.

Pour rappel, de fortes précipitations consécutives à un mois de sécheresse, couplées à un mauvais état du sol en raison d'un usage intensif des lieux, ont conduit à la chute du pin, présentant par ailleurs un parfait état de santé. Le mauvais état du sol découle d'un tassement répétitif provoqué par la surfréquentation des lieux lors des nombreuses manifestations qui s'y déroulent. Une étude approfondie sur l'ensemble du patrimoine arboré du parc des Bastions et du Jardin anglais est en cours. « Toutes les pistes à disposition ont été explorées pour sauver cet arbre remarquable. Aujourd'hui, pour éviter que de tels cas de figure se multiplient, une stratégie pour une exploitation plus respectueuse des lieux sera conduite », relève Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge de l'environnement.

Contact pour les médias :

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, Collaboratrice personnelle 022 418 22 40 ou 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch